



Le rejet du référé en Conseil d'État n'entame pas notre détermination :

**L'aéroport à Notre-Dame-des-Landes,
c'est toujours NON !**

Le Conseil d'État a rejeté hier le référé contre l'ordonnance du 21 avril 2016 relative à la consultation locale sur les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Nos organisations prennent acte de cette décision et maintiennent qu'il persiste un doute sérieux sur la légalité de l'ordonnance qui doit encore être jugée sur le fond... dans quelques mois. Cette décision n'entame en rien notre détermination à enterrer ce projet !

ATTAC, la Confédération Paysanne et l'Union syndicale Solidaires appellent les électeurs et les électrices de Loire-Atlantique à voter massivement NON à ce projet climaticide, destructeur d'emplois et de terres agricoles. Dimanche, ils seront les seuls autorisés à s'exprimer dans le cadre de la consultation dont les modalités restent extrêmement contestables tant au niveau de la question (incomplète et déloyale car l'actuel aéroport ne fermera pas), que du projet qualifié de surdimensionné par le ministère de l'Écologie. Avec cette consultation circonscrite à la Loire-Atlantique, le gouvernement ignore une part importante des populations concernées, dont la région Bretagne et les autres départements de la région Pays de Loire qui financent ce projet avec l'État.

Nos trois organisations réaffirment que la lutte de l'ensemble du mouvement anti-aéroport est légitime. Cette consultation biaisée ne fait que renforcer notre détermination. Nous appelons à poursuivre la mobilisation en particulier en rejoignant le grand rassemblement estival des 9 et 10 juillet.

Contacts :

Attac, Geneviève Coiffard-Grosdoy 06 80 84 19 89

Confédération paysanne, Laurent Pinatel 06 80 58 97 22

Union syndicale Solidaires, Didier Aubé 06 78 75 43 62